

{ cadre réservé à l'administration }

Date d'admission :

wa wa!

— événements culturels
Afrique Caraïbes Brésil

Dossier d'inscription
Waka Waka
Dance Academy
Saison
2018/2019



NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Facebook :

Portable élève :

Portable des parents :

Adresse e-mail élève :

Adresse e-mail parents :

Profession :

Cours choisi :

Faisons connaissance

Comment nous avez-vous connus ?

- Bouche à oreille**
- Réseaux sociaux - précisez**
- Recommandations**
- Internet**
- Autres**

Planning des cours Choisissez votre cours

mardi

Afrohouse

Horaires : 18H30 - 20H00 A tester absolument !

Objectifs : Place au « foot work » le travail des jambes, mais aussi beaucoup de transpiration et de fun ! Formée par un des meilleurs danseur et professeur Angolais –Portugais en Europe Edgard Carvalho, Michaela partagera avec vous sa passion pour cette danse énergique et originale qui nous vient d'Angola et d'Afrique du sud. Histoire des pas, attitudes, improvisation et technique, découvrez son approche pédagogique très douce et très précise.

Par qui : Michaela

Pour qui : Niveau débutants – intermédiaires

Où : 134 Rue des postes – Lille

Afro urbain

Horaires : 20H- 21H30 : (Ndombolo/ Coupé décalé /Afrobeat / Azonto)

Objectifs : On travaille les bases de ces 4 styles de danse, les derniers pas à la mode, les attitudes, l'énergie, la chorégraphie, l'improvisation, le tout dans la bonne humeur !

Venez apprendre les mouvements de base de ces danses afro urbaines pour ensuite vous enjailler !

Par qui : Jeannine

Pour qui : Niveau débutants – intermédiaires

Où : 134 Rue des postes – Lille

mercredi

Afro Kids

Horaires : 14H - 15H30

Votre enfant adore danser et possède une certaine affection pour les danses afro- urbaines? Ça tombe bien, nous recherchons ce talent!

Dans le cadre de nos cours de danse pour la saison 2018-2019, nous cherchons 10 talents Kids pour intégrer notre formation et compagnie de danse afro urbaine: «Wawa Kids»

Nous proposons :

- Des cours et une pédagogie sur mesure
- Une formations complète en 5 styles de danses afro urbaines
- La possibilité de performer durant divers évènements
- La possibilité d'intégrer des clips vidéos
- Possibilité de faire des stages nationaux pour évoluer

Conditions :

Acceptation sur casting qui aura lieu le samedi 22 septembre 14H -17H au 132 rue des postes - Lille

- Filles ou garçons
- Avoir min 2 ou 3 ans de danse
- Avoir un niveau Intermédiaire ou débutant + (maîtrise du rythme, acquisition notions de placements dans l'espace, connaissance des rythmiques de musique africaine, coordination des mouvements, mémorisation d'une chorégraphie)
- Age requis : 6 ans min ...12 ans max

Par qui : Jeannine

Pour qui : Niveau débutants – intermédiaires

Où : 134 Rue des postes – Lille

Djembel

Horaires : 17H00 - 18H00

Objectifs : Ce nouveau concept alliant danse et Fitness, est une danse de bien- être basée sur les sonorités, la gestuelle et les mouvements issus des danses africaines. Préparez-vous à transpirer et à tonifier votre corps sur des rythmes AFRO-URBAINS !

Idéal pour toutes celles. ceux qui veulent décompresser, s'amuser, brûler des calories sans trop se prendre la tête avec des chorégraphies !

Par qui : Jeannine

Pour qui : Adultes débutants – Intermédiaires

Où : 134 Rue des postes - Lille

Afro heels + Samba

Horaires : 19H30 - 21H

Nouveauté à tester absolument !

Objectifs : Venez apprendre à combiner sensualité, énergies afro et brésiliennes, avec ces 2 cours et aux styles différents.

Enrichissez votre répertoire de samba ! Nous aborderons les pas de bases de ces 3 styles de samba : *samba axé*, *samba no pé* et *samba funk*, 3 rythmes et danses brésiliennes endiablés. Travail du bassin, de la posture, de la musicalité, de la gestuelle et de l'improvisation. A certaines occasions, nous accueillerons des batucadas brésiliennes, pour accompagner les cours.

L'afro heels est une nouvelle danse qui reprend les pas des danses afro urbaines et se danse sur des talons. La contrainte est donc de combiner énergie, et posture sur talons.

Idéal pour celles qui veulent travailler leur sensualité et leur style !

Par qui : Jeannine

Pour qui : Adultes débutants – Intermédiaires

Où : 134 Rue des postes - Lille

jeudi

Urban Ragga

Horaires : 18H30 - 20H

Nouveauté à tester absolument !

Objectifs : Vous aimez l'univers du Ragga Dancehall ? Venez découvrir une variante de cette danse originaire de Jamaïque. Nous proposons pour cette saison, une nouvelle discipline appelée, URBAN RAGGA qui mélange le Ragga Dancehall ainsi que danses urbaines comme le HIP HOP ou encore le L.A STYLE.

Nouveau style, nouvelles énergies. Un équilibre parfait pour travailler votre cardio, améliorer votre technique et enrichir votre vocabulaire danse tout en trouvant votre propre flow.

Par qui : Amel

Pour qui : Niveau débutants – intermédiaires (pratique de la danse depuis 2-3 ans)

Où : 134 Rue des postes - Lille

Twerk

Horaires : 20H00 - 21H30

Objectifs : Oubliez vos préjugés sur cette danse, elle a bien plus de bénéfices que vous ne le pensez. C'est une danse qui peut être très sensuelle et non vulgaire, tout dépend de la manière dont cela est pratiqué.

Elle sollicite tous les membres inférieurs : des fessiers en passant par les cuisses et la sangle abdominale.

Session d'échauffements et d'étirements à chaque cours pour éviter les blessures. C'est le cours qui permet de découvrir et révéler votre féminité et de booster votre confiance en soi !

Venez transpirer et vous muscler dans une ambiance 100% GIRLY, tout en vous amusant !

Par qui : Melissa / Jeannine

Pour qui : Niveau débutants – intermédiaires

Où : 134 Rue des postes - Lille

Afro house + Afro urbain + Dancehall

Horaires : 18H - 20H

Nouveauté à Roubaix !

Objectifs : Profitez d'une initiation complète en 5 styles de danses afro urbaines !

Découvrez les derniers pas à la mode, les attitudes, l'énergie, la chorégraphie, l'improvisation. Venez apprendre les mouvements de base de ces danses afro urbaines pour ensuite vous enjailler !

Par qui : Jeannine / Michaela

Pour qui :

2 Niveaux disponibles

1 H : Niveau débutants

1H : Niveau intermédiaires (pratique de la danse depuis 2-3 ans)

Où : Pôle Ressources Jeunesse Deschepper / 50 Rue de Sébastopol, 59100 Roubaix

(Attention : Conditions d'inscriptions à voir auprès du pôle)

Rendez-vous
sur notre site wwda.wawalasso.fr
pour en savoir plus sur :

- ◆ Les voyages culturels 2018-2019 : Cote d'ivoire et Ghana
- ◆ La ligne de vêtements et accessoires : Waka Waka Sport
- ◆ Le festival Waka Waka : Avril 2019
- ◆ Les Stages thématiques
- ◆ Les Master Class

Tarifs

Adhésion obligatoire à l'association : 10 € (Sept 2018 - Juin 2019)

TARIFS* À L'ANNÉE	1 cours / semaine	2 cours / semaine	3 cours / semaine
normaux	265 € + 10 € d'adhésion***	360 € + 10 € d'adhésion	390 € + 10 € d'adhésion
réduits**	235 € + 10 € d'adhésion	300 € + 10 € d'adhésion	340 € + 10 € d'adhésion

COURS D'ESSAI : 5 €

CARTE DE 10 COURS : 100 € + 10 € (frais adhésion ASSO)

COURS SEUL : 10 €

TARIFS KIDS (6-12ANS) ADOS (13-16ANS) : 195 € + 10 € (frais adhésion ASSO)

* **SAUF DJEMBEL** : 5 € /cours + 10 € adhésion association

SAUF COURS JEUDI AU POLE DESCHEPPER : voir directement avec le Pole

** **ÉTUDIANTS ET DEMANDEURS D'EMPLOI SUR JUSTIFICATIF**

*** **ADHESION A L'ASSOCIATION VALABLE 1 SAISON** : SEPTEMBRE 2018 A JUIN 2019
DONNE DROIT A DES REDUCTIONS SUR LES STAGES

PAYEMENTS 3 FOIS POSSIBLES JUSQUE DÉCEMBRE 2018

TARIF TRIMESTRE SUR DEMANDE

PAYEMENTS

	MONTANT	DATE DE DÉPÔT (Cadre réservé à Wawa)	TOTAL
CHÈQUES	Numéros de chèque		
	1er chèque :		
	2e chèque :		
	3e chèque :		
ESPÈCES			

Autorisation parentale

Je soussigné (e),
Domiciliant à
Responsable légal,
autorise ma fille /mon fils
à participer aux cours de danse dispensés par l'association wawa l'asso.

Numéro de téléphone auquel je pourrai être joint :

J'autorise l'association Wa wa L'asso à faire donner tous soins urgents par un médecin.

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » :

À.....

Le / /

IMPORTANT

- ◆ Lire et respecter le règlement intérieur de l'association.
- ◆ Souscrire une assurance « responsabilité civile »
- ◆ Wawa l'asso décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein de son lieu de danse situé au 134 rue des postes – Lille
- ◆ Wawa l'asso est responsable des élèves mineurs uniquement pendant les activités programmées : tout enfant mineur doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Wawa l'asso n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur séance programmée.
- ◆ Wawa l'asso n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités. Ce contrôle est du ressort de l'autorité parentale ou de tutelle.

Autorisation droit à l'image

Je soussigné(e).....

Ou responsable légal de

- ◆ Autorise la prise de photographies ou de vidéos me représentant ou représentant l'élève mineur, strictement dans le cadre des activités de Wawa l'asso, par Wawa L'asso mais aussi par des journalistes ou photographes (captation, fixation, enregistrement, numérisation).
- ◆ Autorise l'impression, la reproduction, l'édition, la publication et la diffusion de ces images ou photographies strictement dans le cadre des publications écrites et multimédias de Wawa l'asso (dépliants, flyers, plaquettes, magazines, vidéos, site internet, réseaux sociaux)
- ◆ Autorise l'enregistrement des évènements pédagogiques et culturels organisés par wawa l'asso auxquels je participe ou auquel participe l'élève mineur.
- ◆ J'accepte que le résultat sonore puisse figurer sur tous les supports de publication multimédia de Wawa l'asso (vidéo, internet etc.) dans le cadre strictement énoncé des activités de l'association Wawa l'asso.
- ◆ Je ne demande pour moi-même, aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit à l'association Wawa l'asso, et je garantie ne pas être lié à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon nom et de mon image.
- ◆ Il est convenu que ni moi, ni l'association Wawa l'asso, ne procèdera à une vente ou une commercialisation des photographies ou vidéos sans signature préalable d'un accord spécifique.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À

Le / /

L'élève majeur :

Le responsable légal de l'élève mineur :

Règlement intérieur de l'école 2018/2019

Exemplaire danseur

À lire obligatoirement avec attention

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS LEGALES

Wa Wa L'asso - Association loi 1901

Adresse postale : 19 rue des jardins 59000 Lille

Adresse siège social : 19/53C EUGENE VARLIN 59000 Lille.

Tel : 06 28 91 79 04 – code APE : 9329Z

N° SIRET : 793 700 220 00015 catégorie juridique : 9220 Association déclarée

Représentée par Jeannine Fischer en qualité de Directrice Artistique.

Dans le cadre de ses activités culturelles et associatives et artistiques de valorisation des cultures afro caribéennes et brésiliennes, l'association WAWA L'ASSO a créé la Waka Waka Dance Academy, l'école des danses afro urbaines à Lille.

Cette école a été fondée et est dirigée par Jeannine Fischer Siéwé qui en est la Directrice Artistique.

ARTICLE 2 - DISCIPLINES ENSEIGNEES PAR waka waka dance academy

- Ndombolo
- Coupé Décalé
- Azonto
- Afrobeat
- Afrohouse
- Afro Heels
- Twerk
- Samba
- Djembel
- Urban Ragga

ARTICLE 3 - HORAIRES ET LIEU DES COURS

Les cours de danse ont lieu au sein de notre école au 134 rue des postes à Lille. Les horaires et jours sont disponibles sur le planning des cours.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Les cours sont dispensés sur 34 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'Académie de Lille.

Afin de valider l'inscription, Wawa l'asso requiert les pièces suivantes :

- * La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur)
- * Un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'élève et son représentant légal
- * Un certificat médical datant de moins de 3 mois précisant que l'élève ne présente aucune malformation ou séquelle ni aucune maladie pouvant l'empêcher de danser.
- * L'attestation de responsabilité civile
- * Le versement du montant des cours
- * 1 photo de l'élève, la photocopie de sa pièce d'identité ou à défaut de celle de ses parents ou de son représentant légal.
- * La fiche d'adhésion et le montant de l'adhésion à l'association Wawa L'asso

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- que la fiche d'inscription aura été remplie, signée et rendue au régisseur de l'association Wawa l'asso, avec la signature du présent règlement,
- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée.

Le spectacle de fin d'année n'étant pas obligatoire, les élèves n'y participant pas devront le signaler au professeur, avant la fin du 2ème trimestre (mi-mars).

Ils devront tout de même assister aux cours jusqu'à la fin du 3ème trimestre s'ils ont pris des cours pour un an.

Le paiement des cours s'effectue auprès Jeannine Fischer.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, Wawa l'asso offre 2 solutions de paiement :

- le paiement intégral du forfait lors de l'inscription
 - le paiement en établissant 3 chèques de somme équivalente rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier remis par la direction lors de l'inscription.
- (NON REMBOURSABLES, NON RESTITUABLES et pas de RENDU DE MONNAIE)

ARTICLE 4.1 - REMBOURSEMENT

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas (maladie, classe de découverte scolaire ...) en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées.

Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs et certificats médicaux (obligatoire), un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de ces justificatifs.

Pas des remboursements même en cas de changement de professeurs en cours d'année !

Toute demande de remboursement sera examinée lors de l'assemblée générale de fin d'année scolaire pour être étudiée avec les documents nécessaires.

Les remboursements autorisés par le conseil d'administration seront alors effectués après l'assemblée générale de clôture de saison.

ARTICLE 5 - CONSIGNES PENDANT LES COURS

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, y compris à l'extérieur des bâtiments, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

Les téléphones portables doivent être rangés et leur utilisation est formellement interdite durant les cours de danse.

L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, Wawa L'asso ne pourra pas être tenue responsable.

Les parents ont seulement accès au vestibule d'entrée sauf autorisation préalable exceptionnelle.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « Portes Ouvertes ».

De même, les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès de la direction artistique.

Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive des élèves concernés.

Les familles pourront rencontrer le professeur sur rendez-vous en dehors des cours.

ARTICLE 6 - TENUE RECOMMANDÉE PAR LE PROFESSEUR

- * Paire de baskets ou chaussures danses de salon
- * Se munir d'une serviette et d'une gourde/bouteille d'eau
- * T-shirt
- * Pas de pendentifs volumineux, de gros bracelets, bagues ou boucles d'oreilles gênant pour le travail et pouvant blesser l'élève ou ses camarades notamment au moment du travail au sol.

ARTICLE 7- PRESENCE ET ABSENCE DES ELEVES

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le régisseur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Toute blessure ou douleur, hors courbature naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

ARTICLE 8 - ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et élèves seront prévenus une semaine à l'avance. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Dans la mesure du possible, en cas d'absence d'un professeur, le ou les cours en question seront rattrapés ou le professeur sera remplacé.

ARTICLE 9 - SPECTACLES

Le ou les spectacles de fin d'année, s'ils sont le résultat de l'année de travail, ne sont nullement obligatoires mais vivement recommandés.

La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (Fête de la Musique stages- concours, etc ...) n'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs.

ARTICLE 10 - NIVEAU

Nous proposons 2 niveaux au sein de notre école de danse :

- Niveau débutant : personnes n'ayant jamais ou peu pratiqué de danse
- Niveau intermédiaire : pratique de la danse depuis 2-3 ans

L'appellation du niveau des cours et leur contenu sont sous la responsabilité des professeurs, en fonction de l'évolution de chaque groupe. Le maintien ou le changement d'un groupe ou d'un élève d'une section à l'autre est décidé afin de mieux garder l'homogénéité de groupe tout en respectant les possibilités personnelles de l'élève en fonction des critères suivants :

- Aptitudes corporelles
- Acquisition de maîtrise de la technique pendant l'année ou les années précédentes
- Capacité d'utiliser cette technique dans une chorégraphie de façon expressive.

ARTICLE 11 - COSTUMES

Chaque élève sera responsable de son costume prêté pour le spectacle de fin d'année. Il sera de sa responsabilité de l'entretenir, le maintenir dans l'état d'achat et le ramener après la fin des représentations.

Une caution de 20€ par élève et par groupe sera demandée en cas de non-respect du costume (costume abimé, taché, non entretenu ou si le danseur annule sa participation au gala sans justificatif médical valable)

Chaque danseur se verra dans L'OBLIGATION de reprendre son costume à la fin d'un spectacle, de le laver, le repasser et le ramener plié et entretenu la semaine suivant le gala. La caution sera encaissée si le costume n'est pas rendu à la date indiquée.

ARTICLE 12 - DROIT A L'IMAGE

Wawa l'asso se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits, strictement dans le cadre de ses activités associatives et à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit dans délai temporel.

ARTICLE 12- MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - INFORMATIONS

*Toutes les informations pendant l'année seront envoyées par mail, et/ou SMS ou via les réseaux sociaux type groupe facebook.

* Chaque élève recevra un exemplaire du présent règlement, lors de son inscription.

*Aucun élève ou parent ne sera censé ignorer le règlement intérieur de l'association Wawa lasso.

* Pour tous renseignements, les professeurs et l'équipe dirigeante se tiennent à la disposition des adhérents.

À

Le / /

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal, s'il est mineur

(Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé »

Règlement intérieur de l'école 2018/2019

Exemplaire administration

À lire obligatoirement avec attention

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS LEGALES

Wa Wa L'asso - Association loi 1901

Adresse postale : 19 rue des jardins 59000 Lille

Adresse siège social : 19/53C EUGENE VARLIN 59000 Lille.

Tel : 06 28 91 79 04 – code APE : 9329Z

N° SIRET : 793 700 220 00015 catégorie juridique : 9220 Association déclarée

Représentée par Jeannine Fischer en qualité de Directrice Artistique.

Dans le cadre de ses activités culturelles et associatives et artistiques de valorisation des cultures afro caribéennes et brésiliennes, l'association WAWA L'ASSO a créé la Waka Waka Dance Academy, l'école des danses afro urbaines à Lille.

Cette école a été fondée et est dirigée par Jeannine Fischer Siéwé qui en est la Directrice Artistique.

ARTICLE 2 - DISCIPLINES ENSEIGNEES PAR waka waka dance academy

- Ndombolo
- Coupé Décalé
- Azonto
- Afrobeat
- Afrohouse
- Afro Heels
- Twerk
- Samba
- Djembel
- Urban Ragga

ARTICLE 3 - HORAIRES ET LIEU DES COURS

Les cours de danse ont lieu au sein de notre école au 134 rue des postes à Lille. Les horaires et jours sont disponibles sur le planning des cours.

ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

Les cours sont dispensés sur 34 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'Académie de Lille.

Afin de valider l'inscription, Wawa l'asso requiert les pièces suivantes :

- * La fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur)
- * Un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'élève et son représentant légal
- * Un certificat médical datant de moins de 3 mois précisant que l'élève ne présente aucune malformation ou séquelle ni aucune maladie pouvant l'empêcher de danser.
- * L'attestation de responsabilité civile
- * Le versement du montant des cours
- * 1 photo de l'élève, la photocopie de sa pièce d'identité ou à défaut de celle de ses parents ou de son représentant légal.
- * La fiche d'adhésion et le montant de l'adhésion à l'association Wawa L'asso

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- que la fiche d'inscription aura été remplie, signée et rendue au régisseur de l'association Wawa l'asso, avec la signature du présent règlement,
- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée.

Le spectacle de fin d'année n'étant pas obligatoire, les élèves n'y participant pas devront le signaler au professeur, avant la fin du 2ème trimestre (mi-mars).

Ils devront tout de même assister aux cours jusqu'à la fin du 3ème trimestre s'ils ont pris des cours pour un an.

Le paiement des cours s'effectue auprès Jeannine Fischer.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, Wawa l'asso offre 2 solutions de paiement :

- le paiement intégral du forfait lors de l'inscription
 - le paiement en établissant 3 chèques de somme équivalente rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier remis par la direction lors de l'inscription.
- (NON REMBOURSABLES, NON RESTITUABLES et pas de RENDU DE MONNAIE)

ARTICLE 4.1 - REMBOURSEMENT

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas (maladie, classe de découverte scolaire ...) en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées.

Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales, donneront lieu, sur présentation de justificatifs et certificats médicaux (obligatoire), un remboursement au prorata des semaines de cours restantes à la date de fourniture de ces justificatifs.

Pas des remboursements même en cas de changement de professeurs en cours d'année !

Toute demande de remboursement sera examinée lors de l'assemblée générale de fin d'année scolaire pour être étudiée avec les documents nécessaires.

Les remboursements autorisés par le conseil d'administration seront alors effectués après l'assemblée générale de clôture de saison.

ARTICLE 5 - CONSIGNES PENDANT LES COURS

Pendant toute la durée de leur présence dans l'établissement, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'être le plus silencieux possible, de ne pas courir et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux et sur l'ensemble de la propriété dont entre autres l'interdiction formelle de fumer, y compris à l'extérieur des bâtiments, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi.

Les téléphones portables doivent être rangés et leur utilisation est formellement interdite durant les cours de danse.

L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, Wawa L'asso ne pourra pas être tenue responsable.

Les parents ont seulement accès au vestibule d'entrée sauf autorisation préalable exceptionnelle.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « Portes Ouvertes ».

De même, les amis, correspondants étrangers, membres de la famille des élèves ne sont pas admis à regarder le cours sauf autorisation préalable auprès de la direction artistique.

Toute perturbation répétée du cours par un élève, parent ou accompagnant pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive des élèves concernés.

Les familles pourront rencontrer le professeur sur rendez-vous en dehors des cours.

ARTICLE 6 - TENUE RECOMMANDÉE PAR LE PROFESSEUR

- * Paire de baskets ou chaussures danses de salon
- * Se munir d'une serviette et d'une gourde/bouteille d'eau
- * T-shirt
- * Pas de pendentifs volumineux, de gros bracelets, bagues ou boucles d'oreilles gênant pour le travail et pouvant blesser l'élève ou ses camarades notamment au moment du travail au sol.

ARTICLE 7- PRESENCE ET ABSENCE DES ELEVES

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le régisseur notera systématiquement en début de cours ou répétition les présences. Toutes les absences répétées seront signalées aux parents des élèves mineurs.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Toute blessure ou douleur, hors courbature naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours, des répétitions et de leur présence dans le vestiaire. Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin de leur cours. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves.

ARTICLE 8 - ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et élèves seront prévenus une semaine à l'avance. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Lorsque les cours ou répétitions n'ont pas lieu, le professeur n'est pas responsable des élèves.

Dans la mesure du possible, en cas d'absence d'un professeur, le ou les cours en question seront rattrapés ou le professeur sera remplacé.

ARTICLE 9 - SPECTACLES

Le ou les spectacles de fin d'année, s'ils sont le résultat de l'année de travail, ne sont nullement obligatoires mais vivement recommandés.

La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (Fête de la Musique stages- concours, etc ...) n'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs.

ARTICLE 10 - NIVEAU

Nous proposons 2 niveaux au sein de notre école de danse :

- Niveau débutant : personnes n'ayant jamais ou peu pratiqué de danse
- Niveau intermédiaire : pratique de la danse depuis 2-3 ans

L'appellation du niveau des cours et leur contenu sont sous la responsabilité des professeurs, en fonction de l'évolution de chaque groupe. Le maintien ou le changement d'un groupe ou d'un élève d'une section à l'autre est décidé afin de mieux garder l'homogénéité de groupe tout en respectant les possibilités personnelles de l'élève en fonction des critères suivants :

- Aptitudes corporelles
- Acquisition de maîtrise de la technique pendant l'année ou les années précédentes
- Capacité d'utiliser cette technique dans une chorégraphie de façon expressive.

ARTICLE 11 - COSTUMES

Chaque élève sera responsable de son costume prêté pour le spectacle de fin d'année. Il sera de sa responsabilité de l'entretenir, le maintenir dans l'état d'achat et le ramener après la fin des représentations.

Une caution de 20€ par élève et par groupe sera demandée en cas de non-respect du costume (costume abîmé, taché, non entretenu ou si le danseur annule sa participation au gala sans justificatif médical valable)

Chaque danseur se verra dans L'OBLIGATION de reprendre son costume à la fin d'un spectacle, de le laver, le repasser et le ramener plié et entretenu la semaine suivant le gala. La caution sera encaissée si le costume n'est pas rendu à la date indiquée.

ARTICLE 12 - DROIT A L'IMAGE

Wawa l'asso se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits, strictement dans le cadre de ses activités associatives et à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit dans délai temporel.

ARTICLE 12- MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 13 - INFORMATIONS

*Toutes les informations pendant l'année seront envoyées par mail, et/ou SMS ou via les réseaux sociaux type groupe facebook.

* Chaque élève recevra un exemplaire du présent règlement, lors de son inscription.

*Aucun élève ou parent ne sera censé ignorer le règlement intérieur de l'association Wawa lasso.

* Pour tous renseignements, les professeurs et l'équipe dirigeante se tiennent à la disposition des adhérents.

À

Le / /

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal, s'il est mineur

(Faire précéder votre signature de la mention « lu et approuvé »

Fiche d'adhésion association 2018/2019

Adhésion à l'association Wa Wa l'asso pour un montant de 10 €

Don à l'association pour un montant de €

Nom et

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Mode de paiement : chèque espèces

J'atteste avoir lu le règlement intérieur et l'accepte sans réserve.

À

Le / /

Pour l'Association

Signature (de la personne habilitée)

Pour l'Adhérent(e)

Signature

Wa Wa L'asso - Association loi 1901

Adresse postale : 19 rue des jardins 59000 Lille / Adresse siège social : 19/53C EUGENE VARLIN
59000 Lille.

Tel : 06 28 91 79 04

Code APE : 9329Z / **N° SIRET :** 793 700 220 00015

Catégorie juridique : 9220 Association déclarée

Représentée par Jeannine Fischer en qualité de Directrice Artistique.

Web : www.wawalasso.fr **Email :** mail@wawalasso.fr

RAJOUTEZ-NOUS :

 [wakawakadanceacademy](https://www.facebook.com/wakawakadanceacademy)

 [wawa_lasso](https://www.instagram.com/wawa_lasso)

Les produits dérivés de la Waka Waka Dance Academy

**POUR VOUS FAIRE PLASIR !
POUR SOUTENIR NOTRE ASSOCIATION !
POUR OFFRIR !**

Photos, prix, couleurs et tailles disponibles sur notre site : wwda.wawalasso.fr

- ◆ **Tote bag en wax :**
Petit modèle : 10 €
Moyen modèle : 12 €
Grand modèle : 15 €

- ◆ **Tote Bag noir/blanc imprimé wawa : 12 €**
- ◆ **T shirt basique en coton imprimé : 12 €**
- ◆ **T shirt concept : 15 €**
- ◆ **T shirt crop top : 15 €**
- ◆ **Sweet capuche imprimé : 30 €**

Fournitures et pièces à joindre au dossier

Liste des fournitures pour l'année de danse

- ◆ Sneakers de sport ou de danse. Les chaussures de ville sont interdites.
- ◆ Tenue adapté au sport : T-shirt, jogging, shorts, leggings etc. Les jeans et pantalons de ville interdits.
- ◆ Pour le cours d'Afro Heels et de samba, nous recommandons des chaussures spéciales pour les danses de salon : type samba, salsa etc.
- ◆ T-shirt et sweat produits par Wawa l'asso, sont fortement recommandés et utilisés par les professeurs pour le tournage de vidéos ou lors de représentations.
- ◆ Indispensables genouillères pour le cours de twerk.
- ◆ Une gourde d'eau et une serviette.

Pièces à joindre au dossier

- ◆ Dossier d'inscription rempli et signé et daté
- ◆ Règlement intérieur lu et signé
- ◆ Fiche d'adhésion à l'association
- ◆ Paiement adhésion
- ◆ 1 photo d'identité
- ◆ Attestation de responsabilité civile
- ◆ Certificat médical de moins de 3 mois
- ◆ Paiement des cours
- ◆ Paiement objets dérivés Waka Waka Dance Academy